

## Préparations magistrales : Nous devons poursuivre dans cette voie

[Imprimer](#)

Création : 21 mai 2013

Ces dernières années, le rôle du pharmacien a considérablement évolué.

De préparateur de médicaments, le pharmacien est devenu un dispensateur et un conseiller dans le domaine du médicament.

Bien qu'elles existent de longue date, les préparations magistrales (médicaments préparés à l'officine par le pharmacien à la demande du patient et dont la formule est composée par le médecin prescripteur) correspondent à un concept médical moderne.

Le Groupe MR de la Chambre des Représentants, par la voix de Valérie Warzée-Caverenne, a soutenu une proposition de résolution qui complète un ensemble de mesures déjà existantes dans notre législation visant à garantir et améliorer la qualité des préparations magistrales (2004/1-6).

La Députée-Echevine estime en effet qu'il faut poursuivre dans cette voie, convaincue du rôle majeur qu'occupent les préparations magistrales dans la santé publique.

Elle est intervenue en ce sens à l'occasion du vote de la proposition de résolution, en séance plénière, le 25 avril 2013.

[http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?](http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=none&leftmenu=none&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/streaming/archive/viewarchivemeeting.cfm?meeting=20130425-1)

[section=none&leftmenu=none&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/streaming/archive/viewarchivemeeting.cfm?meeting=20130425-1](http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=none&leftmenu=none&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/streaming/archive/viewarchivemeeting.cfm?meeting=20130425-1)